

OBJET :

Ce protocole spécifie les modalités d'utilisation du Plateau Caractérisation des Interactions (PCI).

DOMAINE D'APPLICATION :

Ensemble des unités de recherche de l'ICMG et des personnes externes faisant appel aux ressources de PCI.

VOCABULAIRE :

ICMG : Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble

PCI: Plateau Caractérisation des Interactions

PCN-ICMG : Plate-forme Chimie NanoBio-ICMG

DIFFUSION :

PLASMA

DOCUMENTS DE REFERENCE :

PR-12 Gestion des équipements et infrastructures

FO-07-001 Règlement intérieur de la plate-forme chimie NanoBio de l'ICMG (PCN-ICMG)

Indice	Date	Auteur	Nature de la révision	
A	03/03/2014	H BONNET	Changement de direction	
			Vérification	Approbation
		Signé par :	JEROME DEJEU	ERIC DEFRANCQ
		Fonction :	Correspondant scientifique	Directeur ICMG
		Date :	01/02/2016	18/09/2020
		Visa :	DJ	DE

1. Introduction

Ce document résume le mode de fonctionnement du Plateau Caractérisation des Interactions (PCI) de la Plateforme Chimie NanoBio-ICMG (PCN-ICMG) de l'institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), ainsi que les conditions d'accès aux ressources mises à disposition.

Le PCI a pour objectif principal la mise à disposition de ressources matériels, logiciels et humaines pour la réalisation des analyses et de leur interprétation dans le domaine des interfaces et des interactions intermoléculaires.

2. Mise à disposition des équipements

2.1. Introduction

Toute personne souhaitant utiliser les instruments de PCI s'engage à respecter le règlement intérieur de PCN-ICMG. L'utilisateur s'engage également à respecter la charte d'utilisation de PCI, à nous informer lors de la publication de résultats.

2.2. Accès au plateau

Le mode libre accès est réservé exclusivement aux utilisateurs habilités par le service technique.

L'utilisateur pourra utiliser l'instrument et les logiciels nécessaires à l'exploitation des données de façon autonome après réservation.

L'utilisateur aura un accès à l'agenda des créneaux pour chaque instrument habilité.

Un dossier sera réservé pour stocker les données. Ce dossier est personnel et sous la responsabilité de l'utilisateur. Au bout d'un an de non utilisation, ce dossier sera supprimé.

2.3. Habilitation

Lorsqu'une demande de collaboration a été acceptée pour le mode libre accès, le PCI contacte la personne à habiliter.

Pour être habilité, l'utilisateur devra signer la charte d'utilisation (FC-GEN-007).

L'habilitation est personnelle, pour un instrument donné et pour une durée maximale de 6 mois.

Un même utilisateur peut être habilité sur plusieurs instruments, mais la durée de validité de chaque habilitation est gérée indépendamment pour chaque instrument.

2.4. Logiciels

Chaque utilisateur a accès aux ordinateurs d'instrumentation et logiciels nécessaires à l'utilisation des instruments et au traitement des données via un identifiant et un mot de passe. Les données sont enregistrées sur chaque PC d'instrumentation et bénéficient d'une procédure de sauvegarde. Il est interdit d'utiliser une clef USB sur les PC d'instrumentation pour copier les données. Ces données doivent en effet être copiées sur un répertoire auquel il est possible d'accéder via un lecteur réseau (le réseau I). Ce répertoire est physiquement stocké sur une machine linux sur laquelle les données peuvent être copiées via une clef USB. Pour les utilisateurs possédant un identifiant et un mot de passe leur permettant d'accéder au domaine informatique du DCM, il est possible d'accéder au répertoire via le lecteur réseau I. Les données stockées sur le répertoire du linux bénéficient d'une procédure de sauvegarde.

Le PCI ne saurait être tenu pour responsable de la perte de données qui doivent être récupérées par les utilisateurs dans les meilleurs délais.

3. Réalisation de prestation

Les prestations extérieures seront exclusivement pratiquées par une personne du service technique.

Toute personne non habilitée d'un laboratoire en collaboration avec NanoBio et les organismes extérieurs doivent faire une demande de prestation de service pour la réalisation des analyses.

Toute demande d'analyse pourra se faire via la fiche de demande d'analyse disponible pour chaque instrument.

Chaque demande sera évaluée au cas par cas en fonction de la disponibilité des instruments et du personnel technique.

Les analyses et l'exploitation des données seront faites par le service technique. Un rapport d'analyse accompagnera les résultats.

4. Formation

PCI a également vocation à être un lieu d'échanges scientifiques et de formation. Des manifestations scientifiques sont ainsi organisées dans le cadre de l'ICMG de façon à favoriser les échanges scientifiques et le partage d'expériences.

5. Recherche et développement

Le mode collaboration scientifique concerne les utilisateurs non encore habilités par le service technique qui souhaitent bénéficier, au-delà de la formation de base prévue pour être habilité, de l'expertise scientifique des acteurs du PCI. Ce mode peut également s'adresser aux utilisateurs habilités qui souhaitent bénéficier dans le cadre d'une collaboration de l'expertise des acteurs du PCI.

6. Prévention et Sécurité

Le règlement intérieur de PCN-ICMG précise les consignes générales relatives à la prévention et sécurité.

Interdiction de manger ou de boire dans la pièce

Utilisation des gants, blouse et lunettes de sécurité

Interdiction de sortir le matériel du plateau

Il est nécessaire de ranger et de nettoyer les paillasses et le matériel en fin d'utilisation...

7. Accès plateau

Le mode libre accès est réservé exclusivement aux utilisateurs habilités par le service technique.

L'utilisateur pourra utiliser l'instrument et les logiciels nécessaires à l'exploitation des données de façon autonome après réservation.

L'utilisateur aura un accès à l'agenda des créneaux pour chaque instrument habilité.

L'utilisation des machines doit se faire IMPERATIVEMENT dans les créneaux classiques de travail (8 h – 18 h) de lundi à vendredi.

Contacts :

I C M G

***MODE DE FONCTIONNEMENT
PLATEAU PCI***

indice page
A 4/4

pci.icmg@univ-grenoble-alpes.fr

Coordinateur Scientifique

Jérôme Dejeu : 04.56.52.08.13

Responsable Technique

Hugues Bonnet : 04.56.52.08.13

<https://icmg.univ-grenoble-alpes.fr>